

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 153/2024
ID : 027-200070142-20241212-153_2024-DE

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués	<u>Etaient présents :</u>
En exercice : 48	Amfreville-les-Champs M. Cordier,
	Bacqueville M. Collette,
	Beauficel-en-Lyons Mme Doinel,
	Bosquentin Mme Fouquet,
	Bourg-Beaudouin M. Halot,
Présents : 42	Charleval Mme Héquet, MM. Emo, Calais,
Votants : 48	Douville-sur-Andelle M. Cramer,
	Fleury-la-Forêt M. Godebout,
	Fleury-sur-Andelle Mme Damois, MM. Gavelle, Vieillard.R,
	Flipou M. Miralles,
Date de convocation :	Houville-en-Vexin M. Lebreton,
Le : 6 décembre 2024	Le Tronquay Mme Marteau,
	Les Hogues Mme Bachelet,
	Letteguives Mme Grégoire,
	Lilly Mme Lancien,
	Lisors M. Herbin,
	Lorleau Mme Grouchy,
Délibération affichée	Lyons-la-Forêt M. Baldari,
Le :	Ménesqueville M. Cahagne,
	Perriers-sur-Andelle Mme Dupart, MM. Duval, Defrance, Mutel,
	Perruel M. Quéné,
	Pont-Saint-Pierre Mme Lavigne,
	Radepont M. Minier,
	Renneville M. Vieillard G,
	Romilly-sur-Andelle Mme Simon, MM. Chivot, Romet, Dulondel, Vieux,
	Rosay-sur-Lieure M. Béharel,
	Touffreville Mme Malhaire,
	Val d'Orger M. Blavette,
	Vandrimare MM. Bézirard, Dechoz,
	Vascoeuil M. Moëns.

Pouvoirs : Mme Dalissier à M. Calais, M. Zielinski à M. Gavelle, M. Hébert à Mme Lavigne, Mme Julien à M. Dulondel, Mme Le Tourneur à M. Romet, M. Bonneau à M. Blavette.

Voirie : programmation des travaux de voirie 2024 : convention de fonds de concours avec la commune de Renneville : autorisation d'ajourner

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Lyons Andelle annexés à l'arrêté préfectoral du 15 juin 2022 portant modification des statuts de la Communauté de communes Lyons Andelle ;

Vu la délibération n°102/2017 du conseil communautaire en date du 29 juin 2017 approuvant les modalités de participation de la Communauté de communes pour les travaux neufs de voirie sur voies communales ;

Vu la délibération n°92/2024 du conseil communautaire en date du 4 juillet 2024 autorisant la signature d'une convention de fonds de concours avec la commune de Renneville ;

Vu la demande de la commune de Renneville sollicitant l'ajournement de la convention ;

Vu l'avis des membres de la commission voirie en date du 13 novembre 2024 ;

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité :

- autorise l'ajournement de la convention de fonds de concours avec la commune de Renneville dans le cadre de la programmation des travaux neufs de voirie 2024.

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Le Président



Jean-Luc MOËNS



Jean-Luc ROMET

Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.